



Un couple de Grand-duc d'Europe dans une école

🕒 28 mai 2018

Ces dernières années, la population française de Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) est en augmentation sensible. On en dénombre ainsi plus de 500 couples sur le pourtour méditerranéen et l'espèce colonise de plus en plus notre territoire. Habituellement, notre plus grand rapace nocturne d'Europe évolue en milieux naturels où il se reproduit principalement sur des sites escarpés.

Suite à l'augmentation de la population, les sites de nidifications adaptés et disponibles se font de plus en plus rares, obligeant ainsi certains couples à rechercher des sites de nidification sub-optimaux.

Le Grand-duc d'Europe montre alors de grandes capacités d'adaptations comme le prouve cette année le cas d'une installation d'une famille dans une commune non loin de Montpellier, sur la façade d'un bâtiment à seulement quelques mètres des habitations. On est alors bien loin du calme que procurent les falaises.



Cette reproduction n'a pas été de tout repos, puisque cette espèce, habituellement très sensible au dérangement était menacée par la rénovation en cours du bâtiment qui abritait le nid. En effet, suite à un signalement citoyen, la LPO Hérault accompagnée de deux agents de la police de l'environnement (ONCFS) et de la Direction Régionale de l'aménagement et du Logement (DREAL-Occitanie) est intervenue sur le site afin de rencontrer le propriétaire du bâtiment et de stopper les travaux sur cette façade jusqu'à l'envol des jeunes attendu pour la mi-juin.

Il faut rappeler que le Grand-duc d'Europe est une espèce protégée au niveau national (arrêté du 29 octobre 2009) et qu'en vertu de cette protection il est interdit de détruire sciemment son habitat ou de perturber intentionnellement sa reproduction.

Un accord amiable a ainsi été trouvé avec le propriétaire pour arrêter les travaux sur le bâtiment sur les secteurs où le risque de dérangement était trop élevé. Malgré ces conditions particulières, la reproduction est un succès puisque 3 poussins sont nés et seront bientôt prêts à prendre leur envol.

Situés face à un établissement scolaire, la LPO a également réalisé une intervention auprès des élèves afin de les sensibiliser à la protection de ces oiseaux qu'ils peuvent observer depuis leurs salles de classes.

La labellisation "Refuges LPO" ne sera pas bien difficile à avoir !

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de la LPO : <http://rapaces.lpo.fr/grand-duc/grand-duc-deurope>

Redaction : Thomas Dagognet/Denis Rey



Puis-je vous aider ?

